

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-129 – SUPPRESSION ET RATTACHEMENT DE LA RUE DES ÉCOLES À LA PLACE IVAN-PAUL LAFONT

M. LINARÈS, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et des voies privées ouvertes à la circulation publique relève du libre choix du Conseil municipal.

Il expose que la configuration actuelle de la **Rue des Écoles** et de la Place **Ivan-Paul Lafont** génère des difficultés dans l'identification et la localisation des immeubles concernés.

En effet, les immeubles actuellement numérotés **1, 3, 5, 7 et 9 rue des Écoles** sont situés dans le prolongement des immeubles de la **Place Ivan-Paul Lafont**.

Cette situation est susceptible d'occasionner des erreurs dans l'acheminement du courrier, les livraisons ainsi que dans l'identification des immeubles par les différents services et opérateurs intervenant sur le territoire communal.

Afin de remédier à ces difficultés et d'assurer une identification cohérente des immeubles concernés, il est proposé de modifier leur adressage en les rattachant à la **Place Ivan-Paul Lafont** et de supprimer, en conséquence, la dénomination « **Rue des Écoles** ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le rattachement des immeubles actuellement adressés 1, 3, 5, 7 et 9 Rue des Écoles à la Place Ivan-Paul Lafont ;

APPROUVE la dénomination de ces immeubles sous les adresses correspondantes de la Place Ivan-Paul Lafont en lieu et place de leur adressage actuel Rue des Écoles ;

APPROUVE la dénomination et la nouvelle numérotation des immeubles de la Place Ivan-Paul Lafont ;

PREND ACTE de la suppression de la dénomination de la « Rue des Écoles » ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

